

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 179

présenté par
M. Maurice Leroy

ARTICLE 2

I. – À la première phrase de l’alinéa 25 substituer aux mots :

« doivent être »

le mot :

« sont ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel afin d’éviter tout risque de tutelle de la région sur les autres collectivités territoriales.